

ACCAPAREMENT PAR LA FORCE DE TERRAINS DOMANIAUX ET CONSTRUCTIONS ILLICITES

L'APC de Rouiba s'attaque à un baron

Il faut croire que la commune de Rouiba, à l'est de la wilaya d'Algérie, est décidée à s'attaquer réellement au phénomène de l'accaparement par la force de terrains domaniaux et de constructions illicites érigées dans l'agglomération.

En effet, le premier contrevenant à subir la loi légitime de l'Etat est un entrepreneur qui, selon Oughlis Abdelkader, premier vice-président de cette APC, "se croit puissant et intouchable allant jusqu'à défier les autorités locales". Comme le président Kouidri est en pèlerinage aux Lieux-Saints de l'Islam, c'est M. Oughlis qui assure l'intérim de l'APC.

Ce dernier, fort du soutien des autres élus et des autorités locales, a décidé de mettre à exécution les arrêtés de démolition signés en 2001, 2004 et 2006, des murs et des bureaux construits illégalement sur une parcelle de 8 000 m² accaparée, depuis 1997, par un entrepreneur qui a ouvert un parking pour ses engins et ses camions puis a bâti des bureaux et s'est lancé par la suite, d'après les responsables de la commune, dans la construction d'un hôtel. Ce terrain mitoyen avec le lotissement Cadat, à l'ouest du centre-ville, est évalué sur

le marché du foncier à 80 milliards de centimes.

A notre arrivée, le P/APC intérimaire était sur place pour superviser, en compagnie du secrétaire général de la commune, M. Izra, cette opération d'envergure. Deux gros engins cassaient le béton, un chargeur remplissait les camions qui évacuaient les débris. Une dizaine de policiers réquisitionnés ont fermé les deux rues et veillaient sur la sécurité des agents communaux en mission de démolition. L'opération, lancée mardi et samedi derniers à la mi-journée, était en voie d'achèvement.

A l'intérieur de l'ancien parc, trois chauffeurs de l'entrepreneur protestent contre cette action. "C'est un entrepreneur qui fait travailler des pères de famille. On devrait au contraire l'aider et lui vendre cette parcelle", dit l'un d'eux. "Ce terrain sera sûrement vendu en parcelles au profit des privilégiés". Un jeune employé intervient : "Depuis quatre ans que je suis venu de Souk-Ahras pour travailler chez ce patron, s'il me licencie où irai-je, au maquis ?" Le fils de l'entrepreneur fait son apparition. Il nous fait savoir que son père avait bénéficié d'une autorisa-

tion d'occupation du terrain et de la permission de construire. Prié de nous montrer ces documents, il nous rétorque que les papiers se trouvent chez son père, mais il refuse de nous communiquer son numéro de téléphone.

Concernant les camions, une dizaine de semi-remorques, toujours en stationnement dans ce parc, il nous informe qu'ils resteront sur place. Cela signifie que l'indu occupant voudrait engager un bras de force avec l'APC. "Pas question de laisser ces véhicules. Il y va de la crédibilité de l'Etat", rétorque M. Oughlis. "Ils feront l'objet d'un arrêté d'évacuation", précise le secrétaire général. Le vice-président nous assure par ailleurs que le terrain récupéré sera affecté à la construction de l'unité de la Protection civile et à l'ouverture d'une route vers le nouveau CEM.

A la question relative aux bus stationnés illégalement à côté de ce parc en démolition et qui, selon le fils de l'entrepreneur, appartiennent à un transporteur, un dénommé Aoune, le responsable communal s'est contenté de nous citer un proverbe du terroir : "Celui qui constate que son voisin se fait raser la tête n'a qu'à savonner la sienne."

Cette allusion serait valable à tous les constructeurs illicites recensés dans la commune "pour donner une crédibilité à notre action, qui ne fait que commencer. Nous, élus de la commune et autorités de la localité, avons choisi de commencer par les cas que la population classait de contrevenants intouchables", dit M. Oughlis, sûr de lui.

En effet, nous avons constaté chez les citoyens interrogés une approbation unanime de cette opération. "Il était enfin temps que l'Etat se manifeste et que des élus fassent usage de l'autorité que leur confère la loi pour mettre fin à ce scandale qui réduit la République à une orpheline sans défenseurs", estime l'un d'eux. Maintenant que des élus locaux ont assumé leur responsabilité et défendu les biens de la collectivité, il appartient aux hautes autorités de l'Etat de manifester leur soutien, à la justice et aux services de sécurité de prendre position publiquement contre toute velléité de représailles contre ces représentants du peuple qui n'ont fait qu'appliquer la loi pour mettre fin à cette honte où d'autres responsables, par peur, détournent les yeux.

Abachi L.

BOUIRA

Un suicide et une tentative de suicide en moins de 24 heures

Avant-hier, aux environs de 18h, une lycéenne, âgée de 19 ans, s'est donnée la mort par pendaison au niveau de son domicile à la cité 1100-Logements de Bouira.

De sources policières, on indique que la jeune fille se serait pendue à l'aide d'une corde accrochée au cadre de la porte de sa chambre.

Le corps de la défunte a été transféré à Alger pour autopsie, alors que la police, en perquisitionnant la maison, a retrouvé une lettre dans le cartable de la défunte dans laquelle elle expliquait les raisons du suicide.

Cette lettre a été envoyée au centre de Châteaufort, ainsi qu'un cahier de la défunte, pour les comparer avec des méthodes scientifiques.

Par ailleurs, hier matin, un jeune homme a menacé de se jeter du haut d'un parapet. Il criait à qui voulait l'entendre qu'il était sain d'esprit et expliquait à la police et aux éléments de la Protection civile, qui se sont dépêchés sur les lieux, que les raisons de son acte sont purement bureaucratiques, puisque le DAL refusait de le recevoir. Finalement, après avoir eu des assurances qu'il serait reçu immédiatement par ce responsable, le jeune homme s'est ressaisi.

Y. Y.

MIZRANA/VILLAGE DE TIBCHARINE

L'école toujours en quête d'un enseignant de français

Six mois après le début de l'année scolaire en cours, l'école du village Tibcharine dans la commune de Mizrana attend toujours et désespérément le recrutement d'un enseignant de langue française. Toutes les tentatives de l'administration pour combler cette lacune se sont avérées infructueuses. Ce qui n'est pas fait, par ailleurs, pour aider les affaires des élèves, en particulier ceux de la classe de 6^e année qui sont appelés à passer au palier supérieur à la fin de l'année. Ces derniers courent un sérieux handicap pour la suite de leur parcours scolaire.

En effet, à ce jour, les efforts du directeur de l'école et les assauts "timides et sporadiques", des parents d'élèves ne sont pas parvenus à régler le problème. Car, faut-il le préciser, la tâche est finalement plus complexe qu'elle n'y paraît.

D'après les dires des villageois, l'administration concernée a affecté déjà plusieurs enseignants à ce poste depuis le début de l'année. Seulement, comme l'école en question se trouve dans un village situé à la lisière de la wilaya et de surcroît enclavé, les enseignants rechignent à rejoindre leur nouveau poste. Et pour échapper aux sanctions, ils multiplient les subterfuges tels que des congés de maladie "douteux" et le recours aux protecteurs dans l'académie de wilaya pour annuler la décision d'affectation entre autres.

Pourtant, il y a quelques jours, les soucis des parents commençaient à se dissiper avec le recrutement d'une jeune enseignante de la région. Cette dernière s'est attelée à sa tâche avec éner-

gie et ponctualité. Mais, voilà qu'elle est relevée de ses fonctions au bout de quelques semaines par l'administration qui l'avait recrutée pour des raisons encore inconnues des villageois et ainsi le problème ressurgit de nouveau avec plus d'acuité.

Effectivement, en ce début du deuxième mois du second trimestre de l'année, les parents d'élèves, accablés par l'urgence, ne savent plus à quel saint se vouer pour éviter à leur progéniture d'achever l'année scolaire sans enseignement de français. Car, sauver l'année n'est plus l'argument principal des parents. Force est d'admettre que même si le problème sera réglé dans les tout prochains jours, la compromission de l'année en matière de français est impossible à éviter.

En effet, comment va procéder le nouveau maître, toutefois s'il est recruté, en mettant les bouchées doubles pour terminer son programme ou va-t-il ignorer le temps perdu et le débiter sereinement à la première leçon ? Dans tous les cas, quelle que soit la méthode qui sera employée, elle ne mettra pas les élèves à l'abri d'un retard handicapant de six mois. Les seuls perdants dans cette inconcevable situation demeurent les élèves innocents qui paient les pots cassés de "l'irresponsabilité pure" de leurs parents et de l'administration concernée.

Enfin, on ne le répétera jamais assez, l'école de Tibcharine condamnée par les techniciens du CTC à la démolition à la fin de l'année 2003, continue de fonctionner malgré un risque d'effondrement très élevé à la moindre secousse tellurique.

Massiles Juba

LE SATEF/LE STATUT PARTICULIER ET L'AUGMENTATION DES SALAIRES EN POINT DE MIRE

Le secrétaire général poursuivi en justice

Le Satef est prêt à prendre part à l'élaboration du statut particulier des travailleurs de l'éducation avec les propositions issues de la base. Il est également disposé à travailler en étroite collaboration avec les autres syndicats autonomes pour faire aboutir les revendications communes, déclare son secrétaire général, M. Sadali, au cours d'un point de presse organisé au siège du Satef à Tizi-Ouzou au lendemain d'une réunion, le mercredi 31 janvier, avec la tutelle à Alger portant sur la préparation dudit statut particulier. La participation de ce syndicat autonome se fera sans préjugés avec tout le sérieux et l'efficacité requis par le sujet mais aussi avec les yeux bien ouverts pour éviter de se laisser mener en bateau, précise, en substance, le secrétaire du Satef.

La méthodologie de travail, définie lors de la réunion du 31 janvier, vise à ce que chaque syndicat présente ses propositions à la tutelle en vue d'une synthèse et d'un avant-projet qui sera soumis aux syndicats pour enrichissement. Dans ce cadre, le ministère a donné son accord pour l'organisation de réunions dans les établissements scolaires en vue d'associer les travailleurs au débat sur ce sujet qui engage l'avenir de la corporation et de l'éducation pour une durée

indéterminée. Du point de vue du Satef, le statut doit consacrer la sécurité de l'emploi en mettant un terme à la précarisation qui s'installe en catimini à travers les contrats de courte durée.

Le statut doit également promouvoir la dignité des travailleurs à travers, notamment, des conditions de vie et de travail décentes impliquant un salaire conséquent, la réduction de l'âge de départ à la retraite ou l'aménagement du temps de travail à partir d'une certaine ancienneté, les voies et moyens permettant aux enseignants d'accéder à une formation de qualité et de suivre l'évolution des connaissances scientifiques et technologiques, une gestion des carrières plus adéquate et motivante, des classes moins chargées, des moyens de travail suffisants et plus adaptés aux exigences de l'heure, des logements ou des primes de logements...

Sur le plan de la scène syndicale, le secrétaire général du Satef dénonce énergiquement les multiples entraves à la liberté syndicale dressés par l'administration et le harcèlement judiciaire contre les représentants des syndicats autonomes poursuivis pour participation aux réunions de l'intersyndicale, aux réunions publiques non autorisées et pour incitation à la grève. C'est ainsi que

le porte-parole du Satef se trouve parmi les syndicalistes placés sous contrôle judiciaire depuis le 17 avril 2006, son secrétaire général comparaitra devant la chambre pénale, à une date qui n'est pas encore arrêtée, sous l'inculpation de "gestion d'une organisation non agréée" suivant un avis du juge d'instruction de la 5^e chambre près le tribunal de Tizi-Ouzou, daté du 8 janvier 2007.

Rappelons à ce propos que le Satef est agréé et que l'intersyndicale n'est qu'une réunion de coordination entre différents syndicats autonomes présents sur le terrain, indique M. Sadali. Il est vrai que le Satef a le tort — le reproche lui a été fait, selon le conférencier — d'être de toutes les contestations et de s'exprimer dans le cadre d'un syndicat international de l'éducation.

M. Sadali n'a pas manqué de rappeler l'opposition, dans la forme et dans le fond, de son syndicat au pacte social concocté entre le syndicat officiel et le gouvernement en vue d'étouffer toute protestation sociale. Ce pacte signé par l'unique syndicat qui jouit des faveurs du pouvoir montre, si besoin est, le souverain mépris qu'affichent les tenants du pouvoir vis-à-vis de la pluralité syndicale pourtant consacrée par les lois et règlements en vigueur. Il renferme, par ailleurs, en filigrane, l'interdiction de la grève. Désormais, les syndicats n'ont plus qu'une alternative : rentrer dans les rangs où être détruits de l'intérieur. De nombreux exemples édifiants sont cités à l'appui de cette thèse. Quant aux récalcitrants, la justice aux ordres se chargera de freiner leur ardeur revendicative, souligne en filigrane le secrétaire général du Satef. Ce premier syndicat autonome, naît dans le sillage des réformes de 1990, qui a perdu de sa pugnacité depuis la naissance du Cnapest, serait implanté à travers 20 wilayas du pays, d'après le conférencier.

B. T.

BOUZEGUENE

Arrestation d'un dealer

Agissant sur renseignements, les services de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Bouzeguene ont arrêté un jeune homme de 28 ans, originaire d'une commune voisine, en possession de 11,8 g de kif traité. Le mis en cause a été appréhen-

dé vers 18h sur l'avenue Mohand-Oulhadj à une soixantaine de mètres du CEM Hamadi-Mohand-Said, point de jonction et de transit de lycéens et collégiens, par l'officier de police, accompagné de ses éléments. Il a été présenté le lendemain au tri-

bunal d'Azazja et écroué pour détention, vente et consommation de drogue. Selon toujours la police, le dealer, inconnu des services de police, a été surpris en flagrant délit. Il agissait seul et s'appropriait à partir de Béjaïa.

S. H.